

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Date de la convocation :
 02/10/2024

Nb d'administrateurs : 13
 Présents : 8
 Absents : 3
 Absents représentés : 2

Suffrages exprimés : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le sept Octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Farah CASTANIER représentée par Christophe THOMAS - Carmen FARJAS représentée par Dominique BAGOT-FLAUZAC.

Membres absents : Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Numéro :
 2024-027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 adopté en séance du 25 Mars 2024 selon la délibération n°2024-014 EPRD 2024,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Hérault du 31 janvier 2024 fixant les recettes prévisionnelles de l'EHPAD L'Ensolelhada,

Vu la décision tarifaire de l'ARS n°8173 portant fixation pour 2024 du montant et de la globalisation prévue au CPOM signé en date du 06/06/2022,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires pour tenir compte des évolutions de recettes et de dépenses

Le Président informe qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative en inscriptions nouvelles en recettes et en dépenses.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative N°1 en section d'exploitation comme énoncé ci-dessous :

OBJET :
 Décision Modificative
 N°1
 BUDGET ANNEXE
 EHPAD
 L'ENSOLELHADA

Secrétaire de
 séance :
 Béatrice GARCIA
 Directrice EHPAD

	DÉPENSES Inscriptions nouvelles			RECETTES Inscriptions nouvelles			
	Inscription à l'EPRD 2024	Décision modificative	Inscription après DM	Inscription à l'EPRD 2024	Décision modificative	Inscription après DM	
Groupe I Chapitre 011	541 970€	+ 8 200€	550 170€	Groupe I Chapitre 017	2 580 182.04€	9 335€	2 589 517.04€
Groupe II Chapitre 012	1 896 100€	+ 24 500€	1 920 600€	Groupe II Chapitre 018	1 300€	+ 68 638€	69 938€
Groupe III Chapitre 016	264 785€	+ 24 600€	289 385€	Groupe III Chapitre 019	3 025.59€	-	3 025.59€
TOTAL	2 702 855€	+ 57 300€	2 760 155€		2 584 507.63€	+ 77 973€	2 661 480.63€

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 29/10/2024

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- APPROUVE le DM n°1 du Budget Annexe EHPAD du CCAS de Servian.
- AUTORISE M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

